



## **DROIT DU MARCHÉ INTÉRIEUR**

### **LIBERTÉS DE CIRCULATION**

---

Cours de M. Denys SIMON  
Professeur, Université Paris I Panthéon Sorbonne, Ecole de droit de la Sorbonne

## **PLAN DU COURS**

### **Introduction : Le concept d'intégration économique**

#### **§1 Les conceptions de l'intégration**

- A/ Intégration « libérale » ou intégration des marchés
- B/ Intégration « structurale » ou intégration des économies
- C/ Combinaison intégration négative/intégration positive

#### **§2 Les degrés de l'intégration**

- A/ Zone de libre échange
- v. art. XXIV §8 b) GATT
- B/ Union douanière
- v. Art. XXIV §8 a) GATT
- C/ Marché commun
- v. CJCE 5 mai 1982 Schul 15/81
- D/ Marché intérieur
- v. art. 26 §2 TFUE
- v/ COM(2010)68 final et COM(2011)206 final
- E/ Union économique et monétaire

#### **§3 La dynamique de l'intégration**

- A/ Progressivité

- B/ *Spill over effect*
- C/ « Effet de cliquet » et acquis communautaire
- D/ « Coût de la non-Europe »

#### **§4 Les instruments juridiques de l'intégration**

Rappel : principes structurels, effet direct, primauté, interprétation systématique, cohérence

v. CJCE 7 février 1973, Commission c/ Italie, 39/72

## **PREMIÈRE PARTIE LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES**

### **CHAPITRE 1 CHAMP D'APPLICATION DES REGLES DE LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES**

#### **Section 1 : Champ d'application matériel : l'objet de la libre circulation des marchandises**

##### **§1 Définition de la notion de marchandise**

- A/ Définition positive
- B/ Définition négative
- Stupéfiants
- Déchets
- Armes et explosifs
- Métaux précieux
- Biens culturels

##### **§2 Délimitation du champ d'application de la libre circulation des marchandises**

- A/ Libre circulation des marchandises et PAC
- B/ Libre circulation des marchandises et libre prestation de services
- C/ Libre circulation des marchandises et libre circulation des capitaux

#### **Section 2 Champ d'application géographique : l'espace de la libre circulation des marchandises**

##### **§1 Périmètre du territoire douanier de l'Union**

##### **§2 Application par extension hors territoire douanier de l'Union**

#### **Section 3 Champ d'application fonctionnel : les échanges relevant de la libre circulation des marchandises**

## **§1 Produits originaires et en libre pratique**

## **§2 Produits ne faisant pas l'objet d'échanges intracommunautaires**

A/ Produits originaires de pays tiers

B/ Problématique des situations purement internes

## **Section 4 Champ d'application organique : l'imputation des restrictions relevant de la libre circulation des marchandises**

### **§1 Application des règles de la libre circulation des marchandises à l'ensemble des autorités publiques**

### **§2 Application des règles de la libre circulation des marchandises à des mesures émanant de personnes privées**

## **CHAPITRE 2 ELIMINATION DES OBSTACLES TARIFAIRES**

### **Section 1 La définition des droits de douane et taxes d'effet équivalent**

#### **§1 La définition positive de la notion de TEE**

A/ La définition initiale

B/ La définition objective au regard du principe de libre circulation des marchandises

#### **§2 La délimitation de la notion de TEE**

A/ TEE et redevance pour service rendu

B/ TEE et impositions intérieures

### **Section 2 Le régime des taxes illégales**

(Rappel : interdiction absolue, effet direct, primauté, répétition de l'indu)

## **CHAPITRE 3 ELIMINATION DES OBSTACLES NON TARIFAIRES**

## **Section 1 Le principe de l'interdiction des entraves aux échanges**

### **§1 La notion d'entrave aux échanges intracommunautaires**

A/ Doctrine de la Commission

v/ Directive 70/50/CEE du 22 décembre 1969, JOCE n° L 13 du 19 janvier 1970

B/ Définition jurisprudentielle

1. La « formule Dassonville »
2. Les restrictions à la définition « catch all » des mesures d'effet équivalent  
problématique des mesures restrictives des exportations  
apport de la jurisprudence Keck et Mithouard

### **§2 La typologie des mesures d'effet équivalent**

A/ Mesures formellement discriminatoires

B/ Mesures indistinctement applicables

## **Section 2 Les limites à la prohibition des restrictions quantitatives et mesures d'effet équivalent**

### **§1 Etendue des compétences résiduelles des Etats membres**

A/ Article 36 TFUE

B/ Article 114 TFUE

C/ Limites jurisprudentielles justifiées par des « exigences impératives »

### **§2 Conditions de licéité des mesures restrictives**

A/ Contrôles préalables

1. Absence d'objectifs économiques
2. Incidences de l'harmonisation
  - B/ Contrôle de « finalité »
  - C/ Contrôle de proportionnalité
1. Test de l'adéquation (« nécessité » de la mesure)
- 2 Test de l'entrave minimale
3. Test de l'absence de discrimination arbitraire et de restriction déguisée

**Conclusion** : mise en œuvre des règles de a libre circulation des marchandises (harmonisation, normalisation, mécanismes d'alerte et de contrôle)

## **DEUXIÈME PARTIE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES SERVICES**

**Introduction** : spécificité des règles applicables à la libre circulation des personnes

### **CHAPITRE 1**

## LES RÈGLES RELATIVES À L'ACCÈS ET AU SÉJOUR

### Section 1 Le champ d'application des règles relatives à l'accès et au séjour

#### §1 Le lien de rattachement des personnes physiques ou morales : le critère personnel

A/ Les personnes physiques bénéficiaires

1. Les bénéficiaires directs
2. Les bénéficiaires indirects

B/ Les personnes morales

1. Critère formel : les personnes morales concernées
2. Critère personnel : le lien de rattachement
3. La modulation en fonction du mode d'exercice de l'activité

#### §2 Le lien de rattachement des opérations concernées : le critère matériel

A/ Exercice d'une activité économique réelle et effective

1. La libre circulation des travailleurs
2. Le libre exercice des activités non salariées

B/ L'autonomisation de la qualité de bénéficiaire par rapport à l'exigence d'exercice d'une activité économique

C/ Les droits d'accès et de séjour déduits directement de la citoyenneté de l'Union

#### §3 Le lien de rattachement à la circulation intracommunautaire : le critère fonctionnel d'extranéité

A/ Le principe

B/ L'exclusion des situations purement internes

### Section 2 Les limites au droit d'accès et de séjour

#### §1 La détermination des notions d'ordre public, sécurité publique, santé publique

A/ Condition objectives : l'encadrement des notions d'ordre public, sécurité publique, santé publique

B/ Conditions subjectives : le comportement de l'intéressé

#### §2 La mise en œuvre de l'exception d'ordre public, sécurité publique, santé publique

A/ Nature de la mesure restrictive

B/ Conditions formelles et procédurales

### Section 3 Le contenu des droits d'accès et de séjour

### **§1 La libre circulation**

- A/ Droit de « sortie »
- B/ Droit d'« entrée »

### **§2 Le droit de séjour**

- A/ Le droit de séjour des citoyens de l'Union
- B/ Le droit de séjour des ressortissants d'Etats tiers

## **CHAPITRE 2 LES ACTIVITÉS LIBÉRÉES**

### **Section 1 La définition négative : les limites au libre exercice des activités professionnelles**

#### **§1 Les exclusions prévues par les traités**

- A/ Libre circulation des travailleurs : les emplois dans l'administration publique
- B/ Etablissement et services : les activités participant à l'exercice de l'autorité publique

#### **§2 Les limites résultant d'exigences impérieuses d'intérêt général**

- A/ L'ordre public
- B/ Abus de droit et fraude
- C/ Diversification des exigences impérieuses

### **Section 2 Le contenu positif : les modalités d'exercice des activités professionnelles**

Seront à ce titre examinés en séminaire (TD) les conditions d'exercice des activités d'avocat et de notaire.